

Envoi : 22/12/2017

Réception par le Préfet : 22/12/2017

Publication : 28/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2017-7-6-2

Séance du jeudi 21 décembre 2017

### **POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

M. JANDER donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme GROFF.  
M. COUCHOT donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie émis lors de sa réunion du 13 octobre 2017,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la politique en faveur de la montagne, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 1 390 553,03 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## **Annexe A**

- ❖ Inscrit au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique en faveur de la montagne, selon les modalités énoncées en annexe 1 de la présente délibération :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 787 740 €,
    - en investissement : une autorisation de programme de 1 054 400 € et un crédit de paiement de 602 813,03 €.